

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2438)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 59

présenté par

M. de Courson, M. Benoit, M. Degallaix, M. Demilly, M. Favennec, M. Folliot, M. Fromantin,
M. Gomes, M. Hillmeyer, M. Maurice Leroy, M. Pancher, M. Piron, M. Reynier, M. Richard,
M. Rochebloine, M. Salles, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Tuaiva, M. Vercamer,
M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

ARTICLE 36

Rédiger ainsi le tableau de l’alinéa 2 :

«

Désignation du ministère ou du budget annexe	PLAFOND exprimé en équivalents temps plein
I. Budget général	1 853 796
Affaires étrangères et développement international	13 950
Affaires sociales, santé et droits des femmes	10 099
Agriculture, agroalimentaire et forêt	30 414
Culture et communication	10 742
Décentralisation et fonction publique	
Défense	260 529
Ville, jeunesse et sports	
Écologie, développement durable et énergie	33 088
Économie, industrie et numérique	6 338
Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche	964 154
Finances et comptes publics	136 714
Intérieur	273 019
Justice	77 362
Logement, égalité des territoires et ruralité	12 551
Outre-mer	5 203
Services du Premier ministre	10 078
Travail, emploi et dialogue social	9 555
II. Budgets annexes	11 377
Contrôle et exploitation aériens	10 610
Publications officielles et information administrative	767
Total général	1 865 173

».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à fixer le plafond des autorisations d'emplois de l'État, exprimé en équivalent temps plein travaillé, à 1 865 173 emplois pour l'année 2015.